

Attestation d'Agrément pour dispenser le CQP-APS

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
des organismes de prévention et de sécurité**

18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS
WEB : www.lapreventionsecurite.org

Nous soussignés :

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

CREFOPS

409 place Gustave Courbet
93160 NOISY LE GRAND

a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP, qui s'est réunie le 16/02/2019

Pour dispenser le CQP-APS de la Branche prévention et sécurité privée :

Sous le Numéro d'agrément :

9316091501

Valable jusqu'au 30/06/2022

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 16/02/2019 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Présidence,

La CPNEFP



consulter les AGREMENTS sur
www.lapreventionsecurite.org